

De : D' Prosanto Chaudhury
À : Coordonnateurs-conseillers cliniques
Date d'entrée en vigueur : 2023-10-25
Renvoi : ATT-PON-104 Attribution rénale
Objet : **Priorisation d'une personne en attente n'ayant pu être transplantée du rein lors d'une transplantation séquentielle d'organes combinés - Délais de réponse lors de l'attribution**

Veillez prendre note que...

1. Le point 6.2.10 est ajouté et rédigé comme suit :

6.2.10 Particularité relative à l'inscription d'une personne en attente n'ayant pu être transplantée du rein lors d'une transplantation séquentielle antérieure d'organes combinés

6.2.10.1 Une personne en attente, qui devait initialement être transplantée d'un organe combiné avec un rein, dont la transplantation séquentielle n'a pu avoir lieu, obtient une priorité sur la liste d'attente par pointage si les critères suivants sont respectés.

6.2.10.1.1 L'inscription sur la liste d'attente doit être effectuée entre 3 et 12 mois après la transplantation de l'organe principal.

6.2.10.1.2. La personne en attente doit être dialysée ou si non dialysée, avoir un débit de filtration glomérulaire ≤ 15 ml/min/1.73m².

6.2.10.1.3 Lorsqu'indiqué comme tel sur le formulaire INS-FOR-006 *Avis d'inscription/modification - PANCRÉAS, REIN, INTESTIN*, aviser un gestionnaire de la DSI-SE.

6.2.10.1.3.1 Un pointage maximal en lien avec le temps d'attente sera accordé à la personne en attente dont le rein n'a pu être transplanté.

2. Le point 6.4.1.2 est ajouté et rédigé comme suit :

6.4.1.2 Les programmes de transplantation disposent de quatre (4) heures pour accepter ou refuser une offre.

6.4.1.2.1 Le temps alloué peut être prolongé si des conditions préalables à l'acceptation ont été émises et que celles-ci ne sont pas encore rencontrées.

6.4.1.2.2 Advenant une absence de réponse dans les délais prescrits, aviser le programme de transplantation que l'attribution sera poursuivie au patient en attente suivant.

6.4.1.2.2.1 Un avis doit être transmis trente (30) minutes avant le retrait d'une offre.

6.4.1.2.2.2 En cas de désaccord, aviser la direction médicale – transplantation ou son délégué.



Dr Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes